

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [alicia-cote-corbet-csssh-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/80a3229db14e876cc12141d7>

Date d'obtention : 2025-03-24 19:19:55

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Cette méthode permet d'avoir un cadre d'intervention uniforme dans les différentes écoles secondaires du Québec qui participent au projet sexto. Cela permet aux intervenants d'avoir des balises d'interventions claires et définies. Cela a permis de sécuriser d'avantage les victimes et d'accélérer le processus d'intervention. Je retiens que c'est un projet multidisciplinaire qui allie plusieurs professionnelles différents pour la même cause, intervenir rapidement et efficacement autour des sextos et donc de la possession de pornographie juvénile et/ou production, partage ect. La méthode d'intervention sexto est axée sur la bienveillance. Il est important d'en aucun cas, regarder les photos à caractères sexuels dans les téléphones des élèves et de confisquer par contre le téléphone de la personne qui a partagé les photos le plus rapidement possible lorsque le questionnaire a été complété et qu'on a des raisons de croire que cette personne aurait en sa possession des photos ou vidéos à caractères sexuelles d'un autre élève. L'étroite collaboration avec le service de police nous permet aussi d'avoir un mandat clair et de ne pas déroger de celui-ci.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Les questions posées aux élèves, que ce soit auteur ou victime. Cela me permettra de suivre ce questionnaire à la lettre, de ne pas pouvoir aller trop loin dans mes questions, mais en même temps d'avoir assez d'informations à donner à la police par la suite.

Cela me permettra aussi de savoir à quoi m'en tenir et comment procéder dans ces situations qui sont parfois délicates. La trousse sexto me donne la confiance d'intervenir de façon pertinente dans une situation de Sextage.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

M'assurer de ne pas voir la\les photos\vidéos à caractères sexuels.

L'importance de la bienveillance, même dans une situation où j'ai à parlé à l'auteur

Ne pas poser les questions du questionnaires si j'ai des raisons de croire que l'auteur a eu des idées malveillantes dans l'acte et que ce ne sont pas des gestes impulsifs. C'est à la police de s'en charger.

Par contre, j'ai quand même à rencontrer l'élève pour lui confisquer son téléphone.